

## Quelle est la prise en charge pour les frais d'hébergement ?

Une partie des frais est prise en charge par l'assurance maladie (frais liés aux soins). Les frais liés à l'hébergement et à l'entretien sont calculés en fonction des ressources et sont plafonnés afin de conserver un minimum de moyens financiers équivalent à 10 % des ressources de la personne accueillie.

En pension complète, le montant de l'hébergement ne peut être inférieur à 30 % du **montant mensuel de l'allocation pour adulte handicapé (AAH)**. Compte tenu de la somme laissée à disposition, le surplus des frais d'hébergement peut être pris en charge par l'aide sociale du département. Le dossier est alors à déposer auprès du CCAS du lieu de résidence du demandeur.

## Comment formuler une demande d'orientation vers un FAM ?

Accéder au service en ligne et déposer votre demande de droits à compensation ou contactez-nous :

<https://www.lamayenne.fr/page/demande-de-droits-compensation>  
<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/53>

### Maison départementale de l'autonomie

Centre Jean Monnet  
12 quai de Bootz  
CS 21429 / 53014 LAVAL cedex  
**Tél : 02 43 677 577**  
Courriel : [mda@lamayenne.fr](mailto:mda@lamayenne.fr)



## Les foyers d'accueil médicalisés en Mayenne (FAM)

### Qu'est-ce qu'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) ?

Les **foyers d'accueil médicalisés (FAM)** accueillent des adultes en situation de handicap, mentalement ou physiquement, inaptes à toute activité à caractère professionnel.

Pour être accueilli en FAM, l'état de santé de la personne doit nécessiter le recours à une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence, une surveillance médicale et des soins constants ou du moins, d'un soutien et d'une stimulation constante, ainsi que d'un **suivi médical et paramédical régulier**.

Cet établissement propose aux personnes accueillies un accompagnement médical et une aide éducative pour favoriser le maintien ou l'acquisition d'une plus grande autonomie.



LES FAM EN MAYENNE	NORD	FAM (EPSMS)	48 Résidence de la Filousière BP 10411 <a href="http://www.epsms-mayenne.com">www.epsms-mayenne.com</a>	02 43 04 33 73 <a href="mailto:epsms-com@wanadoo.fr">epsms-com@wanadoo.fr</a>	Hébergement permanent	Déficients psychiques nécessitant une surveillance médicale et des soins constants
		FAM Les Bleuets (Pôle médico-social BAIS/HAMBERS)	1 Route de Bais 53160 HAMBERS	02 43 37 90 40 <a href="mailto:polemedicosocial@polepaph.fr">polemedicosocial@polepaph.fr</a>	Hébergement permanent & temporaire	Infirmes moteurs cérébraux nécessitant une surveillance médicale et des soins constants
	CENTRE	FAM L'étape (ADAPEI 53)	56 Avenue du Général Patton 53000 LAVAL <a href="http://www.adapei53.fr">www.adapei53.fr</a>	02 43 91 43 30 <a href="mailto:residence.etape@adapei53.fr">residence.etape@adapei53.fr</a>	Hébergement permanent & temporaire	Syndrome autistique et/ou vieillissant
		FAM Thérèse Vohl (APF)	Foyer du Tertre Rue Saint-Bernard de Clairvaux 53000 LAVAL <a href="http://www.foyertheresevohl.fr">www.foyertheresevohl.fr</a>	02 43 68 42 09 <a href="mailto:foyer.laval@apf.asso.fr">foyer.laval@apf.asso.fr</a>	Hébergement permanent, temporaire & accueil de jour	Adultes polyhandicapés
			Foyer Thérèse Vohl 26 rue Jean de Sèze 53031 LAVAL <a href="http://www.foyertheresevohl.fr">www.foyertheresevohl.fr</a>	02 43 59 26 26 <a href="mailto:foyer.laval@apf.asso.fr">foyer.laval@apf.asso.fr</a>	Hébergement permanent & temporaire	Handicap moteur, traumatisme, handicap évolutif
	SUD	FAM St Amadour (CROIX ROUGE FRANCAISE)	Lieu-Dit St Amadour 53800 LA SELLE CRAONNAISE <a href="http://pourvous.croix-rouge.fr">http://pourvous.croix-rouge.fr</a>	02 43 06 10 43 <a href="mailto:fam.stamadour@croix-rouge.fr">fam.stamadour@croix-rouge.fr</a>	Hébergement permanent	Handicap lourd avec besoins d'assistance dans les actes essentiels de la vie courante